



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM n°26/059 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du correspondant défense

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 18 juin 2026 à 20h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués le 12 juin 2026)

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M. CADIOU Patrick, M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane (jusqu'à 21h44), M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. HAUDRECHY Christophe, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - M ^{me} GIROUD-COLLET Jennifer | par M. LAMBART Thierry |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles |
| - M. RIBEIRO José | par M. BRAND Stéphane |
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} GOMMÉ Stéphanie |
| - M. CHAMBON Julien | par M ^{me} GONÇALVES Sylvie |
| - M ^{me} GIROUX Dalila | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. MAGA Sylvère | par M ^{me} ODINOT Janick |

SORTIE EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} CHARLOT Floriane à 21h44 (n'a pas pris part aux votes des délibérations n°26/063, n°26/064, n°26/065, n°26/066, n°26/067, n°26/068, n°26/069 et n°26/070).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. CABROL Christophe** a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM 26/059

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national ;

Vu la Circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal ;

Vu l'Instruction du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense ;

Considérant la nécessité de nommer un correspondant défense pour la Commune ;

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense ;

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection de son correspondant défense ;

Considérant la proposition, par Monsieur le Maire, de la candidature de Monsieur Frédéric BOULILA ;

Considérant l'avis favorable de la commission municipale n°1 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du correspondant défense.

Article 2 : PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : 39
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Nombre de sièges à pourvoir : **1 correspondant**
- Voix obtenues par Frédéric BOULILA : 39

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260618-DCM26-059-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Article 3 : **DÉSIGNÉ** Monsieur Frédéric BOULILA en qualité de correspondant défense de la Commune de Houilles.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1

du CGCT ont été accomplies pour

le présent acte.

AR. délivré le : 23/06/2026

Publication effectuée le : 23/06/2026

Exécutoire ce jour : 23/06/2026



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260618-DCM26-059-DE
Date de réception en préfecture: 23/06/2026